



Kiwi

N°20
03/09/2020



Animateur filière
Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : la surveillance des parcelles est à maintenir.
- **Punaises phytophages** : présence d'adultes et de larves. Des dégâts parfois importants.
- **Metcalfa pruinosa** : stade adulte et parasitisme par *Neodryinus typhlocybae* régulièrement observé.
- **Drosophila suzukii** : les captures restent faibles.

- ***Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)**

On ne note pas de progression des symptômes sur feuilles.

Evaluation du risque

Les conditions chaudes et sèches sont moins favorables à la bactérie. La surveillance des parcelles doit cependant être maintenue.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, les opérations qui contribuent à ouvrir des voies d'entrées pour la bactérie sont à réaliser par temps sec (si possible lorsque la température est supérieure à 25°C) en veillant à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...).

- **Punaises phytophages**

Au niveau du réseau de piégeage punaise diabolique *Halyomorpha halys*, on note toujours des prises d'adultes et de larves.

En parcelles, des larves et des adultes de punaises sont visibles et des dégâts sur fruits sont observés. Sur variétés à chair jaune des chutes de fruits importantes ont été signalées.



Larve d'*Halyomorpha halys*
(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

- ***Metcalfa pruinosa***

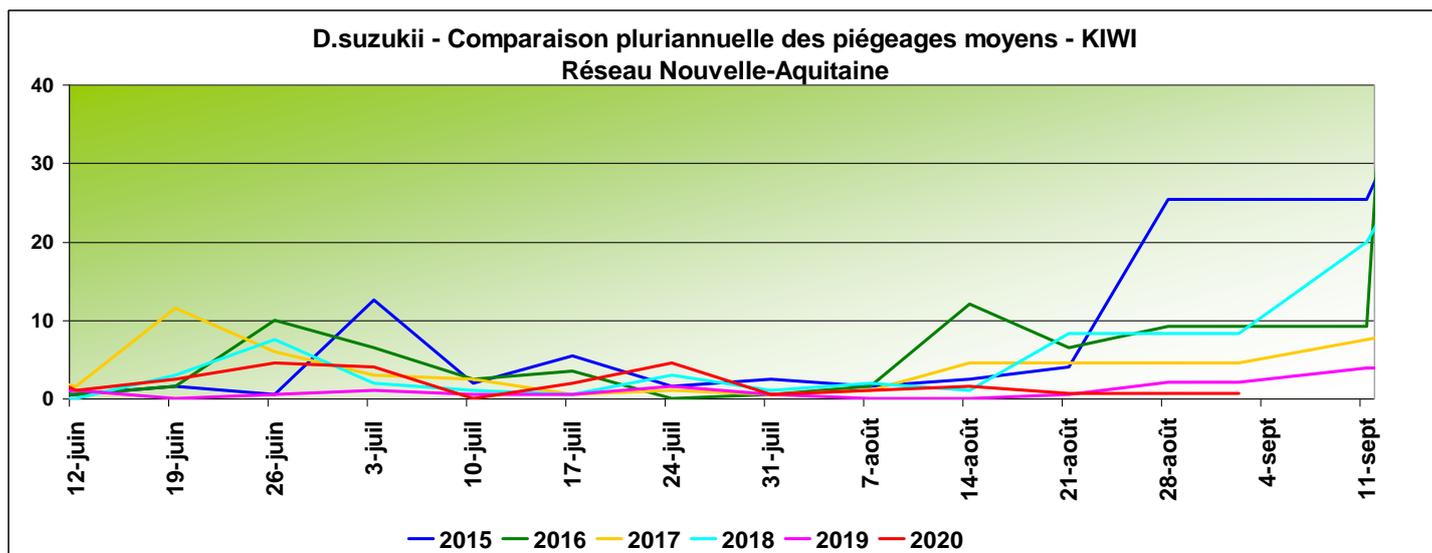
En parcelles de référence, on observe la présence de *Metcalfa* au stade adulte. On note également la présence d'individus parasités par l'hyménoptère *Neodryinus typhlocybae* (cocons).

Mesures prophylactiques : afin de limiter son extension, les mesures prophylactiques telles que le débroussaillage des environs très propices (bords des cours d'eau avec ronces et orties...) et le broyage des adventices sont à privilégier.

- ***Drosophila suzukii***

Sur notre réseau de piégeage, les captures restent faibles (1 à 2 individus capturés en moyenne par semaine).

La présence de drosophiles a été observée sur fruits en sur-maturité sur une parcelle d'*Actinidia arguta*.



Mesures prophylactiques : les mesures prophylactiques telles que la destruction des fruits atteints afin de limiter son développement sont à privilégier.

- **Auxiliaires**

Quelques auxiliaires sont actuellement observés en parcelles : araignées, chrysope...



Chrysope

(Crédit Photo : E. Marchesan - FDGDON 47)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".